



## Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

### Séance du Vendredi 29 avril 2016 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 24 avril 2016  
Affichage : 24 avril 2016

Le Vendredi 29 Avril **2016 à 20 heures 30**, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

**Etaient présents** : Mmes Marie-Line TISON. Isabelle CANTY. Jocelyne ISSARTIAL. M. Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Claude LABORDE. Maurice RAYER. Roger-Jean BEALAY. Jérémie CANTY. Eric DESCOMBES. Yannick ROULEAU.

**Etaient absents – excusés** : Mmes Julie FONTENEAU. Régine JACQUEMIN (pouvoir à M. DESCOMBES). Servanne JAKUBOWSKI (pouvoir à Mme CANTY). M; Eric LECOMTE (pouvoir à M. LABORDE).

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle CANTY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

## ORDRE DU JOUR

### ☞ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 mars 2016**

M. le Maire interroge l'assemblée présente : Aucune observation n'étant soulevée, **le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 23 Mars 2016 est adopté à l'unanimité.**

### ☞ **Lotissement communal « Le Chêne Galon »**

#### **Point sur l'avancement de la commercialisation des lots**

M. le Maire présente le plan.

Actuellement, sept terrains sont réservés ou achetés (5- 7 - 8 – 12 – 14- 15 et 17). 4 Permis de construire délivrés et 1 en cours d'instruction. A ce jour : 3 actes de vente signés et 2 compromis de vente.

Les maisons commencent à sortir de terre

### ☞ **Effacement des réseaux aériens et éclairage public rue de l'Ecole et des adjoints**

#### **Point sur l'avancement des travaux**

Les raccordements téléphoniques sont en cours afin de déposer les fils aériens. L'opération de dépose des poteaux aura lieu à l'issue de cette intervention. La réfection des tranchées suivra. Eclairage public : remplacement des crosses – Cf mail reçu par l'entreprise – Dans l'attente des travaux, la facture est provisoirement bloquée

## ☞ Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

Dépose des dossiers de subventions hier à la sous-préfecture de Mamers. (on vise les 80%)  
Le dossier de subvention au Conseil Général dans le cadre du FDAU est parti. Le CAUE, après s'être déplacé sur le terrain a donné un avis favorable avec quelques recommandations à prendre en compte. Passage obligé pour la subvention du Conseil Général.

D'autre part, le dossier vient d'être inscrit dans le cadre des fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Dans le cadre du CPER : la demande n'a pas été retenue car montant des travaux inférieur à 150 000 € - Cf courrier de la Sous-Préfecture.)

Cependant, suite à un contact avec la sous-préfecture : Un nouveau dossier peut être redéposé en urgence, d'où la nécessité de reprendre une délibération dans ce sens.

En outre, une réserve parlementaire a également été sollicitée auprès du sénateur BOULARD : la demande est actuellement en cours d'étude.

Le projet a également été présenté à M. VENARD de chez Bahier.

Il est proposé au conseil de réunir les riverains pour leur présenter le projet : Il est décidé que cette réunion pourrait se tenir en juin sous forme de réunion publique et en présence du maître d'œuvre mais pour le moment pas de date précise : en attente des éléments définitifs du dossier.

## ☞ Travaux sur la voirie communale – programme 2016

### **Entretien des chaussées : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser l'entretien préventif annuel des voies communales (sur un itinéraire d'environ 6 kms) à l'émulsion de bitume et de gravillons : la quantité estimée est de 3 tonnes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des entreprises consultées par courrier en date du 1<sup>er</sup> Avril 2016 avec remise des propositions financières au 22 avril 2016.

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins disante de l'Entreprise COLAS – Champagné (72470) pour un montant de prestations de 2 346.81 euros H.T. soit 2 816.17 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre de la Société COLAS – Route de Paris – BP 51 – Champagné (72470) représentant un montant total de 2 346.81 euros H.T. soit 2 816.17 euros T.T.C.

### **Marquages : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de marquage routier suivants :

- Prestation n° 1 : Réfection du marquage de chaussée Rue de l'Ecole suite aux effacements de réseaux (stationnement longitudinal, passages-piétons)

- Prestation n° 2 : Réfection du marquage de la piste d'athlétisme autour de l'Agospace- marquage panneau « stationnement interdit » au sol place de la Mairie et effacement de places de stationnement et création d'une place de stationnement.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif des entreprises consultées.

Au vu des offres réceptionnées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la moins-disante de l'Entreprise ESVIA – Le Mans (72000) pour un montant total des deux prestations susvisées de 2 737.93 euros H.T. soit 3 285.52 euros T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre de la Société ESVIA – ZI Nord – 6, rue Ernest Chenard – Le Mans (72000) représentant un montant total de 2 737.93 euros H.T. soit 3 285.52 euros T.T.C., se décomposant comme suit

- Prestation 1 : 869.38 euros H.T. soit 1 043,26 euros T.T.C

- Prestation 2 : 1 868.55 euros H.T. soit 2 242.26 euros T.T.C

## ☞ **Enquête publique carrière de Vouvray sur Huisne – Sarl Orbello**

### **Avis sur l'extension de la carrière**

VU le projet de renouvellement et d'extension de la carrière située au lieu-dit « la Tuilerie » sur la commune de Vouvray-sur-Huisne sollicité par la Société ORBELLO GRANULATS MAINE,  
VU les observations émises par le Commissaire-Enquêteur à l'issue de la première enquête publique qui s'est déroulée du 4 décembre 2012 au 3 janvier 2013,

VU l'avis de l'autorité départementale en date du 1<sup>er</sup> Mars 2016 relatif à l'évaluation environnementale de l'étude d'impact du projet,

VU l'arrêté préfectoral n° DIRCOL 2016-0083 du 18 mars 2016 prescrivant une ouverture d'enquête publique complémentaire d'une durée de 15 jours, du 12 avril au 26 avril 2016 inclus

VU le dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de carrière annexé à cette enquête publique

Considérant les modifications apportées au projet initial,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après mis aux voix, avec 3 abstentions et 11 voix  
Pour :

- EMET un avis favorable sur le projet d'extension de la carrière située au lieu-dit « La Tuilerie » sur la Commune de Vouvray-sur-Huisne.

## ☞ **Subventions communales**

### ***Demande de l'Association Laïque du Perche Fertois***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'Association Laïque du Perche Fertois située à la Ferté-Bernard et qui intervient dans le cadre du projet « classes chantantes » au sein des écoles rurales afin que les écoliers puissent accéder à des opérations valorisantes,

Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, avec 1 abstention, 2 voix contre :

- DECIDE de verser une subvention communale de 200 euros pour l'Association Laïque du Perche Ferthois – 17, Albert Camus – La Ferté-Bernard (72400)

## ☞ **Ecole Jean Ferrat**

### **TAP : CDD – 1 heure hebdomadaire – année scolaire 2015-2016**

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour renforcer l'animation des travaux d'activités périscolaires, mis en place lors de la réforme des rythmes scolaires,

Il est précisé qu'il s'agit d'un emploi à titre occasionnel.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- Le recrutement d'un agent non titulaire pour renforcer l'animation d'une activité périscolaire à raison d'une heure hebdomadaire, pour une durée de 3 mois du 18 avril 2016 au 4 juillet 2016 inclus.

### **Cantine et garderie : règlement par prélèvement automatique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité qui pourrait être donnée aux familles afin de faciliter le règlement mensuel des frais de cantine et de garderie par la mise en place, du règlement par prélèvement automatique.

Cette possibilité étant laissée à l'appréciation des familles : les autres modes de paiement restant inchangés.

Considérant que ce nouveau mode de paiement permettrait une amélioration du règlement des sommes dues mensuellement pour les familles et pour les recettes de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre en place le règlement des frais de cantine et de garderie par prélèvement automatique pour les familles qui le souhaitent et à compter de la rentrée scolaire 2016-2017,

- DEMANDE à la Trésorerie de la Ferté-Bernard de mettre en place ce nouveau mode de paiement suivant les prescriptions qu'elle communiquera à la Commune,

### **👉 Sarthe Habitat – vente 10 logements – 1 à 10, rue Jean Moulin**

Monsieur le Maire résume au Conseil Municipal que l'OPH Sarthe Habitat a décidé de mettre en vente dix logements locatifs individuels du parc locatif de la commune situés 1 à 10, rue Jean Moulin (programme 0199) conformément aux dispositions législatives applicables aux cessions de patrimoine immobilier des organismes HLM (article L.447-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation).

Au vu de l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le représentant de l'Etat dans le département est tenu de consulter la commune d'implantation des immeubles ainsi que les collectivités publiques qui ont accordé leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés par la vente.

Sachant que la Commune de Sceaux-sur-Huisne s'est engagée à garantir le remboursement d'un prêt à concurrence de 20%, la Préfecture de la Sarthe sollicite par courrier en date du 13 avril 2016 l'avis de la commune sur cette vente,

Monsieur le Maire précise qu'un accord de principe avait été émis par le Conseil Municipal lors de la séance du 2 octobre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONFIRME son avis favorable émis le 2 octobre 2015 pour la vente effectuée par l'OPH Sarthe Habitat de 10 logements locatifs sociaux individuels situés 1 à 10, rue Jean Moulin sur la Commune de Sceaux-sur-Huisne

### **👉 Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise**

#### **Compte-rendu du conseil communautaire du 7 avril**

Vote des différents budgets – le compte-rendu sera adressé ultérieurement.

**Demande adhésion des communes de Champrond, Courgenard, Lamnay, Melleray, Montmirail, Saint-Jean-des-Echelles, Saint Maixent et Saint Ulphace.**

M. le Maire fait un bref résumé de la situation et donne une esquisse des futurs territoires des communautés de communes après les demandes d'adhésions des communes précitées, constatant ainsi un certain déséquilibre des territoires,

Il est également souligné que l'éclatement de la Communauté de Communes du Val de Braye aurait des conséquences importantes sur les compétences prises par cette communauté et perdues pour les communes qui s'en détachent : enfance jeunesse, voirie, maison de santé, école de musique et base de loisirs.

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2015, la commune avait déjà émis des réserves sur ce nouveau schéma départemental et avait donné un avis défavorable à ce projet.

Considérant l'ensemble des éléments susvisés et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, procède à un vote à main levée avec :

- CONTRE : 7 voix – POUR : 5 voix - ABSTENTIONS : 2 voix

- REFUSE l'adhésion à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des huit communes précitées,

- DEMANDE la fusion de la Communauté de communes du Val de Braye avec celle du Pays Calaisien au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ☞ Informations

Balade thermique : samedi 19 novembre 2016

Banquet du 8 mai : le programme est donné par Mme Marie-Line TISON

### ☞ Questions diverses

Trous constatés sur divers chemins (anciens chemins de remembrement) : A entreprendre au Printemps. Le curage des fossés est conditionné par la taille des haies par les riverains.

Nuisances sonores : Il est constaté de plus en plus de bruits de nuit comme de jour : moto, quad etc. : La Gendarmerie doit être immédiatement saisie dès constatation des nuisances afin de remédier à ces désagréments.

Association de Pêche : Recherche de bénévoles

### ☞ Agenda Maire et Adjoints

- Lundi 2/05 à 10h00 : Visite LEBLANC Illuminations au Mans
- Lundi 9/05 : Conférence des territoires à l'Epau
- Mercredi 11/05 à 10h00 : Colis alimentaire
- Vendredi 13/05 : signature vente DE MASSARY *reportée au 20 mai*
- Mardi 17 mai à 14h30 : Concert des enfants à Athéna
- Mardi 17/05 à 18h30 à Tuffé : Conseil communautaire
- Samedi 21 mai à 14h00 : Concours de pétanque amicale des Parents
- Lundi 23/05 : Réunion Perche Sarthois à Montmirail avec visite du château
- Mardi 24/05 : réception travaux paysagers lotissement de la Huchottière

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30*

**Prochaine réunion du conseil municipal**

**Vendredi 27 Mai 2016 à 20 h 30**